

# RÉUNION DU 08 JUIN 2018

Le huit juin deux mil dix-huit à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Ménigoute, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie de Ménigoute, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, Maire.

Etaient présents : Mmes et M. Didier Gaillard, Régis Bergeon, Martine Grasset, Franck Allard, Maryline Baloge, Isabelle Deschamps, Edouard Guilbard, Jimmy Hut, Antoine Jamoneau.

Etaient absents et excusés : Mmes et M. Gérard Saint-Laurent, Céline Chulevitch, Céline Pailloux, Béatrice Portron.

Pouvoir de M. Gérard Saint-Laurent à M. Didier Gaillard.

Pouvoir de Mme Céline Chulevitch à Mme Martine Grasset.

Pouvoir de Mme Céline Pailloux à M. Edouard Guilbard.

Pouvoir de Mme Béatrice Portron à Mme Maryline Baloge.

Date de la convocation : 31 mai 2018.

Secrétaire de séance : Mme Maryline Baloge.

-----

## LOYERS COMMUNAUX

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident d'appliquer la révision annuelle des loyers communaux.

Conformément à la loi n° 2008-111, en appliquant l'Indice de Référence des Loyers (moyenne du 4<sup>ème</sup> trimestre 2017), on obtient les montants suivants pour les loyers des immeubles communaux à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018

- THONNEAU Isabelle, 12 Rue de Parthenay, loyer mensuel de 455,54 €
- DUPÉRON Orawan, 16 Rue de Parthenay, loyer mensuel de 300,00 €
- ROX Graziella, 18 Rue de Parthenay, loyer mensuel de 320,00 €
- TARANU Florin, 22 Rue de Parthenay, loyer mensuel de 323,94 €
- STANCIU Ion, Rue de Parthenay, loyer mensuel de la partie garage 29,00 €
- SAUZEAU Estelle et PRUDON Cyril, 7 Rue de la Fontaine, loyer mensuel de 455,50 €
- KASSA Sabrina, 7 Rue de la Chapelle, loyer mensuel de 556,72 €
- STANCIU Ion, 9 Rue Gaston Métois, loyer mensuel de 482,85 €
- Association MAINATE, Chemin de l'Ancienne Ligne, loyer mensuel de 153,45 €

A ce jour, deux logements communaux sont vacants : 4 Bis Place des Cloîtres et 20 Rue de Parthenay.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents nécessaires à ces révisions de loyers.

Au niveau du Village Seniors, tous les pavillons sont actuellement occupés. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas augmenter ces loyers cette année.

-----

## CAMPUS RURAL

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que pour ce projet de Campus Rural, la collectivité mettra le rez-de-chaussée à disposition de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine.

Du fait que ce projet soit porté conjointement par la commune de Ménigoute pour les logements locatifs, et par la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine pour la salle associative du rez-de-chaussée, il y a lieu de revoir le plan de financement. Ce dernier est donc établi de la façon suivante :

- Dépenses :
  - Acquisition immeuble 40 000,00 €
  - Frais de notaire 10 000,00 €
  - Travaux 171 675,00 €
    - Lot 1, gros œuvre, ravalement, réseaux, 28 325,00 €
    - Lot 2, charpente bois, 10 460,00 €
    - Lot 3, couverture tuiles, zinguerie, 9 640,00 €
    - Lot 4, menuiseries intérieures et extérieures, 29 100,00 €
    - Lot 5, cloisons sèches, plafonds, isolation, 24 000,00 €
    - Lot 6, chapes sèches, carrelage, faïence, 7 800,00 €
    - Lot 7, peintures, revêtements souples, 17 350,00 €
    - Lot 8, plomberie, sanitaire, 21 250,00 €
    - Lot 9, chauffage, ventilation, électricité, 23 750,00 €
  - Honoraires architecte 16 519,35 €
  - Mission SPS 1 233,00 €
  - Diagnostic technique amiante 3 070,00 €
  
  - Soit un total de 242 497,35 € HT soit 290 996,82 € TTC
  
- Recettes :
  - DETR (30 %) 68 828,20 €
  - Contrat de Ruralité 48 499,00 €
  - Autofinancement (fonds propres) 65 170,15 €
  - Emprunt 60 000,00 €
  
  - Soit un total de 242 497,35 €

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer les documents nécessaires à ce dossier.

Les travaux commenceront dans les semaines à venir. Les réunions de chantier auront lieu chaque mardi matin à 9 heures

-----

#### STATION-SERVICE

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 20 juillet 2017, la collectivité a contracté une ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole pour un montant de 40 000 euros pour la station-service communale. Cette ligne arrive prochainement à échéance.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal donnent délégation à Monsieur le Maire pour procéder au remboursement de cette ligne à hauteur de 40 000 euros.

De façon à assurer pleinement et sans difficulté ce service de station-service et de station de lavage, les membres présents décident de contracter une nouvelle ligne de trésorerie.

Ainsi, après avoir pris connaissance des différents éléments financiers présentés, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de contracter cette nouvelle ligne

de trésorerie auprès du Crédit Agricole Charente-Maritime-Deux-Sèvres pour un montant de 40 000 euros.

Les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du capital emprunté : quarante mille euros
- Taux d'intérêt : index Euribor 3 mois moyenné de 1,100 %
- Décompte des intérêts : calculés mensuellement à terme échu, en tenant compte du nombre de jours exact rapporté à une année de 360 jours
- Facturation des intérêts au terme de chaque trimestre (règlement par débit d'office)
- Remboursement du capital à terme échu, et au plus tard à l'échéance finale
- Frais de dossier 0,10 % du plafond de la Ligne de Trésorerie, avec un minimum de 150 euros
- Commission d'engagement 0,30 % du plafond de la Ligne de Trésorerie soit 120 euros

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer le contrat relatif à cette ligne de trésorerie et à signer tous les documents qui seront nécessaires à la gestion de ce contrat d'emprunt (tirage et remboursement) et ce sans aucune autre délibération.

-----

#### FONDS AMORCAGE SOLDE 2017/2018

Vu la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République, et notamment son article 47 qui instaure un fonds d'amorçage en faveur des communes ayant choisi de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2013.

Considérant que la Commune de Ménigoute a délibéré pour transférer la compétence Ecole à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine en 2014,

Il est proposé au Conseil Municipal de reverser le fonds d'amorçage à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine. Le solde pour l'année scolaire 2017/2018 s'élève à la somme de 1 930 euros.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote le reversement de ce fonds de soutien au développement des activités périscolaires à la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine.

Monsieur le Maire est autorisé par les membres présents à signer tous les documents qui seront nécessaires à ce dossier.

-----

#### PUBLIC JEUNES

Comme l'an passé, plusieurs jeunes de la commune seront actifs au sein de la collectivité sur la période estivale dans le cadre du dispositif argent de poche.

La paroisse locale a obtenu une somme de 220 euros lors d'une collecte et elle a décidé d'attribuer cette somme aux jeunes de la commune pour les aider dans leurs projets.

-----

#### RENC'ARTS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le service culture & patrimoine de la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine

organise une journée festive et gratuite dans le cadre des Renc'Arts. Cette journée aura lieu cette année le samedi 16 juin 2018 à Ménigoute. Le centre-bourg sera animé dès 15 h 30 (expositions, jeux, balades, stands), les bâtiments accueilleront des concerts (flûtes traversières, violoncelles, chœur Gospel, trombones, percussions...) et la journée sera clôturée par un bal trad.

-----

#### TOUR CYCLISTE

Les membres du Conseil Municipal sont invités à participer à la réunion de préparation du Tour Cycliste Poitou Charentes le 25 juin 2018 à 18 heures en Mairie.

-----

#### SOIRÉE DU PATRIMOINE

Il est à noter que le Carug, le Pays de Gâtine et les communes du territoire organisent les Soirées du Patrimoine de Gâtine sur la période du 6 juillet 2018 au 1<sup>er</sup> septembre 2018 sur l'ensemble du territoire de Gâtine.

Une compagnie d'artistes (musique, danse) sera présente sur le territoire de Ménigoute le vendredi 6 juillet 2018 sur la Place des Cloîtres. Il sera également possible de découvrir ou redécouvrir les merveilles du patrimoine architecturale et artistique de la Gâtine en partageant une soirée avec les habitants.

-----

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

-----

Les membres,

Le Maire,

La Secrétaire,